Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_104-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-104

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 29 Juin 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY , M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : M. Eric BINARD par délégation à Mme Cécile ÉTRILLARD, M. Thibaut LECOMTE par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX, M. Yann QUÉRÉ par délégation à M. RASLE-ROCHE.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 25	Représentés : 4	Absent : 0	Votants : 29

ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE RENTREE POUR LES ACTIVITES SPORTIVES

Rapporteur : Mme Boucher.

En soutien aux associations sportives et afin d'inciter les jeunes Paimpolais à pratiquer une activité sportive extra-scolaire et ce afin de lutter contre la sédentarité, il est proposé de verser, au bénéfice de chaque jeune Paimpolais âge de 6 et 18 ans (nés entre 2008 et 2020), une bourse de rentrée d'un montant de 40 € pour permettre l'adhésion à une association sportive Paimpolaise.

Cette aide sera versée aux familles des jeunes Paimpolais, après inscription à l'association sportive et dépose du dossier au Pôle Vie de la Cité avant le 30 septembre 2026. Le dossier comprend :

- la fiche « Bourse de Rentrée » complétée par la famille et signée par le président de l'association,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_104-DE

- un justificatif d'identité de l'enfant (carte d'identité, passeport, copie du livret de famille),
- un relevé d'identité bancaire,
- un justificatif de domicile.

Le coût estimé de cette opération est estimé à 5 200 € maximum.

Vu les avis favorables à l'unanimité des commissions Sports et loisirs et Ressources humaines finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une bourse de rentrée d'un montant de 40 € aux jeunes Paimpolais âgés de 6 à 18 ans révolus (nés en 2008 et 2020) domiciliés à Paimpol et adhérent à une association sportive Paimpolaise.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 02/07/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)